

AARCIF BANKING FINANCE & INSURANCE

SARL au capital variable avec un capital minimum de 7 750 €
Siège social: 253 rue Saint Honoré, 75001 Paris (Transfert de siège en cours)
R.C.S. COUTANCES 793 464 868

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Copie certifiée conforme

Signature :

Copie certifiée conforme
A. 253 rue Saint Honoré

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE HUIT JANVIER, A NEUF HEURES TRENTE,

Les associés de la société AARCIF BANKING FINANCE & INSURANCE, SARL au capital variable avec un capital minimum de 7 750 €, se sont réunis au 253 rue Saint Honoré, 75001 Paris, en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par Yann Abdou N'DIAYE, en sa qualité de président. Il constate que sont présents :

Monsieur Yann Abdou N'DIAYE
demeurant 17 avenue des Mines d'Or, 50610 Jullouville

Société INVESTISSEMENTS & INTERMEDIATION EN BANQUE ET
FINANCEMENTS, situé au 253 rue Saint Honoré, 75001 Paris,
représentée par Yann Abdou N'DIAYE, en sa qualité de président

Total : *Cinq-cent-seize parts du capital*
social variable de soixant-sept mil-soixante quatre euros (€ 67030)
Le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'il peut valablement prendre toutes décisions sur les ordres du jour suivant :

- Transfert de siège social ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décisions

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la société du 17 avenue des Mines d'Or, 50610 Jullouville au 253 rue Saint Honoré 75001 Paris, à compter du 26 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

T

AARCIF BANKING FINANCE & INSURANCE

SARL au capital variable avec un capital minimum de 7 750 €
Siège social: 253 rue Saint Honoré, 75001 Paris (Transfert de siège en cours)
R.C.S. COUTANCES 793 464 868

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION CORRELATIVES DES STATUTS

En conséquence de la décision de transfert de siège social, l'article 4 des statuts est modifié de la manière suivante :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé à : 253 rue Saint Honoré, 75001 Paris »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

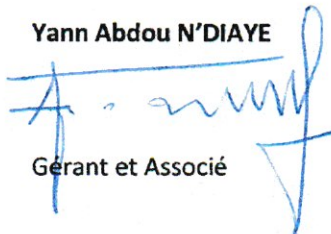
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des associés présents.

Yann Abdou N'DIAYE



Gérant et Associé

**INVESTISSEMENTS & INTERMEDIATION EN BANQUE
ET FINANCEMENTS**

représentée par Yann Abdou N'DIAYE

Associé

**Investissements & Intermediation
en Banque et Financements**

(I.I.B.F) S.A.S

Siret : 793 341 744 R.C.S. Paris
253 rue Saint Honoré 75001 Paris
Le Président.